

LA CHARTE DU VIVRE ENSEMBLE

La Cité Jardins 

Groupe ActionLogement

LA VIE COLLECTIVE

- ▶ Je privilégie et instaure le **dialogue** avec l'ensemble de mes voisins dans le respect et la **courtoisie**, en toutes circonstances.
- ▶ Je veille à la **sécurité et au comportement de mes enfants** au sein de la résidence et notamment dans les parties communes.

- ▶ Si je ne veux **ni rats, ni pigeons** chez moi, je ne distribue en aucun cas de la nourriture aux animaux sauvages.
- ▶ Je tiens mon chien en laisse car je suis responsable de toutes dégradations et atteintes aux personnes qu'il pourrait causer.

- ▶ Je suis attentif et bienveillant à toute personne qui pourrait avoir besoin de mon aide.



LA TRANQUILITÉ

- ▶ Je **limite les nuisances sonores** de jour comme de nuit (*occupation des halls, claquement des portes, talons, déplacement des meubles, appareils radio, TV, jeux des enfants...*).

- ▶ Je préviens mes voisins si j'organise une fête exceptionnellement.

- ▶ Je stationne mon véhicule **exclusivement sur la place de parking** prévue à cet effet. Je ne me gare ni sur celle de mon voisin, ni sur les espaces verts.

- ▶ Je n'utilise pas ma place de parking pour stocker ou faire de la mécanique.



LE CADRE DE VIE

- ▶ Je **respecte le travail** des personnes qui entretiennent ma résidence.

- ▶ Les halls, les escaliers et les paliers appartiennent à tous ! **Ils ne sont pas un lieu de rassemblement**, ni de dégradation et encore moins un espace de stockage (*poussettes, vélos, jouets...*). Des locaux sont prévus à cet effet !

- ▶ **Je ne fume pas** dans les parties communes.

- ▶ **Je prends soin des espaces communs**, je ramasse mes déchets et mes mégots, ainsi que les déjections de mes animaux.

- ▶ Je prends garde à **ne pas encombrer mes balcons** et à ne pas poser de brise-vues, sauf autorisation expresse de mon bailleur.



LA SÉCURITÉ

- ▶ Je roule **doucement** afin d'éviter tout accident.
- ▶ Je laisse libre les accès réservés aux pompiers et aux personnes en situation de handicap.
- ▶ Je ferme les portes d'entrée après mon passage et je ne communique pas le code d'accès pour garantir la sécurité dans ma résidence.

POUR RAPPEL :

Les barbecues sauf électriques sont interdits, ainsi que tout produit inflammable (bouteille de gaz).



L'ENVIRONNEMENT

- ▶ Je trie mes déchets, des **bacs de tri sélectif** prévus à cet effet sont mis à ma disposition. Pour mes encombrants et/ou déchets verts, j'appelle ma mairie pour connaître les modalités d'enlèvement et la déchetterie la plus proche.

C'est gratuit! Notre Guide Eco'Loc contient des « conseils d'entretien et éco-gestes ».



Pour plus de précisions, je consulte www.consignedetri.fr

